



Réseau de santé

ville - hôpital



Newsletter

Newsletter n°2 – Févr.2010

Formation SPES du mois de Février

« Soirée Spéciale de Formation »

Judi 18 Février 2010 à 20h30, salle Jean Rigaux à l'Hôpital Georges Clemenceau, **Le Dr Régis AUBRY**, Responsable du Département Douleur, Soins Palliatifs du CHU de Besançon, Président du Comité National de suivi du développement des Soins Palliatifs et de l'accompagnement nous **dressera un état des lieux européen sur les soins palliatifs.**

Cette formation est mutualisée avec le réseau nord NEPALE.

RESERVEZ VOTRE SOIREE ! Cette soirée gratuite est ouverte à tous les professionnels de santé et du social. **L'inscription est obligatoire.**

Inscriptions : par téléphone 01 64 99 08 59, par fax 01 64 99 93 41, par mail reseau.spes@wanadoo.fr sur le site du réseau www.reseau-spes.com

Lieu de réalisation : Hôpital Georges Clemenceau, salle Jean Rigaux 91750 Champcueil.

Retrouvez toutes nos formations sur le site www.reseau-spes.com

Communication vers les collectivités locales

« Information au grand public »

A l'occasion de la nouvelle année, un communiqué a été adressé à l'ensemble des municipalités couvertes par le réseau avec une synthèse du rapport d'activité 2009 et une demande d'insertion du communiqué, afin de faire connaître le rôle et les missions du réseau SPES. Une demande de subvention aux collectivités locales est également demandée. Ces subventions nous permettent de mettre en place des actions de communication, de sensibilisation à visée pédagogique pour aider à la réflexion de notre société à propos de la maladie grave, la perte d'autonomie et la mort. Le réseau participe ainsi au développement de la diffusion des informations concernant son champs de compétences (douleurs, soins palliatifs, soins de support, cadre légal) et l'offre de soins disponible sur le territoire dans ces domaines auprès du grand public.

Rapport d'activité et d'auto-évaluation 2009

« En attendant le rapport complet... »

Nous vous invitons à consulter sur notre site internet www.reseau-spes.com la synthèse du rapport d'activité et d'auto-évaluation 2009. C'est l'occasion pour l'équipe de coordination de revenir sur les faits marquants de l'année écoulée.

En 2009, le réseau a pris en charge **270 patients et leurs proches. La file active moyenne est de 75 patients**, le nombre moyen de **nouveaux inclus par mois est de 17 patients**. La **durée moyenne d'inclusion** est d'environ **4 mois**.

Les 4 principaux motifs d'inclusion sont à **33 % la douleur**, à **29 % un soutien logistique**, à **16 % une demande d'anticipation des symptômes** et pour **14 % une demande soutien psychologique**.

La demande initiale est réactualisée après la 1^{ère} visite d'évaluation médico-psycho-sociale conjointement par l'équipe de coordination et l'équipe du domicile et dans 88.52 % le motif de prise en charge constaté se révèle conforme à la demande initiale.

Allocation d'accompagnement

« Le sénat a adopté le projet de loi »

Le Sénat a adopté le 14 janvier dernier, à son tour à l'unanimité, une proposition de loi issue de l'Assemblée nationale (le 17/02/2009) et cosignée par droite et gauche, créant une allocation quotidienne pour permettre à une personne d'accompagner à domicile un proche mourant.

Le texte prévoit une allocation quotidienne de 49 euros pendant 21 jours maximum.

Il reprend une des mesures-phares de la mission d'évaluation de la loi Leonetti sur le droit des malades et "la fin de vie", dont le rapport a été remis en décembre à François Fillon.

Outre Jean Leonetti (UMP), la mission comprenait les députés Gaëtan Gorce (PS), ancien président de la commission sur la fin de vie, Michel Vaxès (PCF) et Olivier Jardé (Nouveau Centre), tous cosignataires du texte.

Le Sénat a apporté quelques modifications au texte. Il a remplacé les "trois semaines maximum" prévues comme durée pour cette allocation par une formule plus souple stipulant que "le nombre maximum d'allocations journalières versées est égal à 21". Cette formulation présentée dans un amendement du gouvernement était souhaitée par les sénateurs. Elle permet la poursuite du versement de l'allocation lorsque la personne en fin de vie est hospitalisée. Pour pouvoir prétendre à cette allocation, il faut remplir deux conditions : bénéficier d'un congé de solidarité familiale ou avoir suspendu son activité professionnelle, être un ascendant, un descendant, un frère, une soeur ou partager le même domicile que la personne accompagnée. Une seule personne peut prétendre au versement de l'allocation au titre d'un même patient.

Les sénateurs ont également étendu cette allocation pour les accompagnants qui ont réduit leur temps de travail à un temps partiel. En ce cas, l'allocation sera diminuée. Ils ont également étendu aux "personnes de confiance" le bénéfice de cette allocation prévue au départ pour les ascendants, descendants, frères, soeurs ou personnes partageant le même domicile que la personne accompagnée. Le Sénat a enfin consolidé la protection sociale du bénéficiaire de l'allocation.

La proposition va maintenant repartir pour l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture.

Colloque RESPALIF-CORPALIF-FNEHAD

« Jeudi 15 Avril 2010 »

Nous vous rappelons que la RESPALIF co-organise un colloque avec la FNEHAD et la CORPALIF,

Horaire et lieu : jeudi 15 avril 2010 de 9h à 16h30 à la MAS 75013 Paris, salle Emile Laffon

Thème : « Les parcours du patient en soins palliatifs. L'inspensible maillage du sanitaire et du médico-social. »

Retrouvez les infos sur ce colloque sur le site de la RESPALIF www.respalif.com

A lire

« Rapport de l'IGAS sur la mort à l'hôpital »

En suivant le lien suivant : <https://www.e-cancer.fr/les-soins/3901-dans-son-rapport-sur-la-mort-a-lhopital-ligas-prone-de-sinspirer-des-avancees-du-plan-cancer>

Réseau SPES : ZA rue de la Bigotte – 91750 CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 99 08 59 - Fax : 01 64 99 93 41 - Email : reseau.spes@wanadoo.fr - Site : www.reseau-spes.com

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour vous désabonner de notre bulletin d'information, merci d'envoyer un mail à reseau.spes@wanadoo.fr

Réalisation Internet : RGI - www.rgi.fr